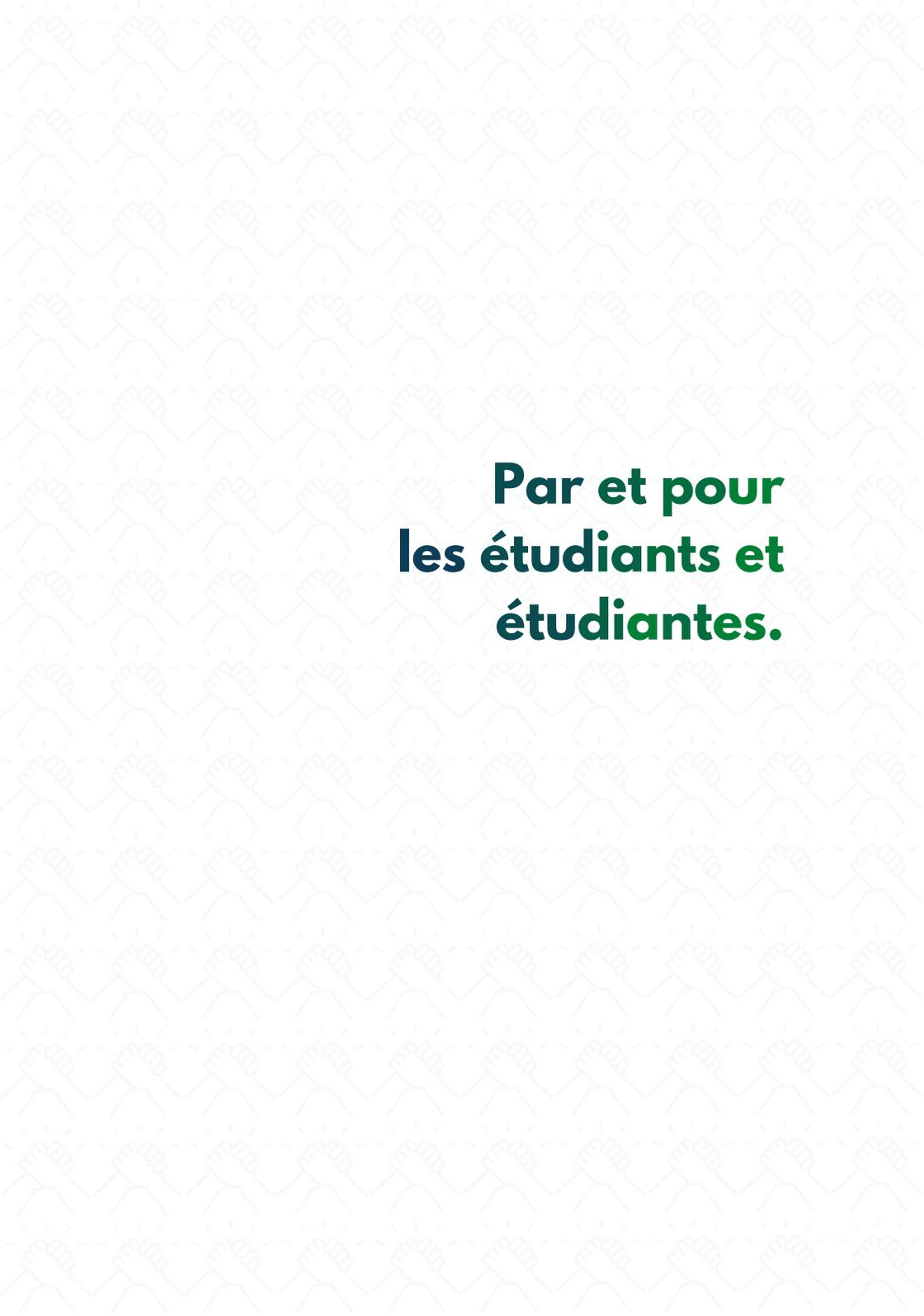


GASEA

**Guide des Aides Sociales
Étudiantes en Auvergne**



The background of the page is a repeating pattern of stylized hands holding hands, rendered in a light green color. The hands are arranged in a grid-like fashion, creating a sense of community and support.

**Par et pour
les étudiants et
étudiantes.**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRÉSENTATION DE LA FedEA	2
AVANT-PROPOS	3
LEXIQUE	4
PARTIE 1 : LES BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	5
PARTIE 2 : LES AIDES D'URGENCE	8
PARTIE 3 : LES AIDES AU LOGEMENT	11
PARTIE 4 : ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS	16
A - ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE	17
B - ACCÈS À LA CULTURE	18
C - ACCÈS AUX LOISIRS	20
PARTIE 5 : AIDES ET DISPOSITIFS DE MOBILITÉ	21
PARTIE 6 : AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE	24
PARTIE 7 : AIDES SPÉCIFIQUES AUX ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP	28
PARTIE 8 : ACCÈS À LA SANTÉ	32
PARTIE 9 : ACCÈS À L'ALIMENTATION	36
PARTIE 10 : LES DISPOSITIFS D'ORIENTATION, DE RÉORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE	39
PARTIE 11 : AUTRES AIDES	42
CONCLUSION	44

CONTACTS

Notre guichet de défense des droits

mesdroits@fedea-etu.org



Instagram : @fedea_etu



X : @La_FEDEA



Site Internet : <https://www.fedea-etu.com/bureau>



LinkedIn : FedEA - Fédération Étudiante d'Auvergne

Présentation de la FedEA

La **Fédération Étudiante d'Auvergne (FedEA)** est une association étudiante ayant pour but de **lutter contre la précarité étudiante, l'isolement social, lutter pour les droits des étudiants et étudiantes, et bien d'autres**. Nous regroupons 29 associations étudiantes de l'Université Clermont Auvergne au sein de notre conseil d'administration pour permettre de **représenter au mieux toutes les personnes étudiant en Auvergne**, peu importe leur filière ou ville d'études.

Notre association gère l'**AGORAé**, une épicerie sociale et solidaire mettant à disposition des étudiants les plus précaires des denrées à 10% des prix du marché pour lutter contre la précarité financière et alimentaire ; et prochainement l'**Alvéola**, un tiers-lieu étudiant proposant des événements culturels, sportifs et de sensibilisation pour lutter contre l'isolement social des étudiants et étudiantes de Clermont-Ferrand.

La FedEA rassemble également des **élus et élues étudiants dans les divers conseils de l'Université Clermont Auvergne et du CROUS Clermont Auvergne** pour agir concrètement au sein de ces instances, dans l'objectif d'améliorer la qualité d'études et de vie des étudiants et étudiantes.

“La vie étudiante, d'autres en parlent, nous la faisons.”

Louis BENOIST

**Vice-Président en charge
des Affaires Sociales**

affaires-sociales@fedea-etu.org



Avant Propos

Ce guide a pour vocation de présenter le maximum d'aides sociales disponibles pour les étudiants et étudiantes d'Auvergne pour **lutter contre leur non recours, estimé à plus de 50% pour une vaste majorité d'entre elles chez la population étudiante en Auvergne**. Nous pouvons en identifier les causes : un manque global de communication, des dispositifs trop opaques, l'idée préconçue que les aides sociales ne seraient pas accessibles à tout le monde, leur nombre et leur provenance diverse, etc... La FedEA milite aux côtés de la FAGE pour la mise en place d'un **dispositif de guichet d'accès aux aides sociales unique** ainsi que pour **l'augmentation des moyens alloués aux travailleuses et travailleurs sociaux** sur les campus universitaires de l'UCA pour permettre de pallier cette problématique.

Il peut cependant manquer des aides sociales au sein de ce document, c'est pour cela que nous vous invitons également à consulter le site 1jeune1solution pour connaître toutes les aides auxquelles vous pourriez être éligible. **La FedEA ne souhaite cependant pas se substituer personnels des services sociaux de l'UCA ou du CROUS Clermont Auvergne**, qui restent le contact privilégié en cas de problématique liée à l'accès aux aides sociales où si vous rencontrez des difficultés durant vos études.

Pour toute problématique liée à l'accès aux aides sociales ou à vos droits, la FedEA met en place un **guichet de défense des droits** à l'adresse suivante : mesdroits@fedea-etu.org.

Ce guide n'est pas le seul réalisé par la FedEA, vous pouvez retrouver le **Guide du Logement Étudiant** sur notre site internet : FedEA-etu.com.

Lexique

ASAA : Aide Spécifique d'Allocation Annuelle

APS : Activité et Pratique Sportive

AURA : Auvergne-Rhône-Alpes

BCS : Bourse sur Critères Sociaux

BFSS : Bourse des Formations Sanitaires et Sociales

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CVEC : Contribution de Vie Étudiante et de Campus

DSE : Dossier Social Étudiant

FAGE : Fédération des Associations Générales Étudiantes

FedEA : Fédération Étudiante d'Auvergne

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

ORIP : Orientation, Réorientation et Insertion Professionnelle

PSH : Personne en Situation de Handicap

VSS : Violences Sexistes et Sexuelles

UCA : Université Clermont Auvergne



PARTIE 1

LES BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



LES BOURSES DE L'ESR

les Crous

I - La bourse sur critères sociaux du CROUS

La Bourse sur Critères Sociaux, ou BCS, est une aide mensuelle destinée aux étudiants et étudiantes de moins de 28 ans et délivrée par votre CROUS. Cette aide ouvre le droit à d'autres avantages comme l'exonération de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), l'exonération des frais d'inscription ainsi que l'accès au repas à 1€.

Pour en faire la demande et savoir si vous y êtes éligible : [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)

II - Bourse des formations sanitaires et sociales

Depuis 2004, la compétences des bourses des formations sanitaires et sociales (soins infirmiers, orthophoniste, éducateur spécialisé...) ont été confiées à la région. C'est pourquoi il vous faudra faire la demande directement sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes si vous dépendez de ces formations. Elle permet également d'ouvrir les droits à l'exonération de vos frais d'inscription et de la CVEC (même si vous l'avez déjà payée, elle peut vous être remboursée).

Pour faire la demande et savoir si vous y êtes éligible : [Région Rhône Alpes - Aides régionales](#).

LES BOURSES DE L'ESR

les Crous

III - L'aide au mérite

La Région AURA propose une aide financière de 900 € annuellement aux étudiants et étudiantes ayant obtenu une mention "Très bien" au baccalauréat et boursiers de l'enseignement supérieur (ou bénéficiaire d'une ASAA).

Cette aide est versée automatiquement aux personnes concernées, directement par le CROUS. Si vous avez reçu une notification de refus, vous pouvez effectuer un recours gracieux auprès du recteur sur ce site :

Les régions académiques de l'Éducation nationale | MENJ

cantal
LE DÉPARTEMENT

IV - Bourse d'études du Cantal

Le département du Cantal propose une aide financière aux étudiants et étudiantes boursiers sur critères sociaux de son département, qui s'élève entre 75 € à 525 € annuellement.

Pour en faire la demande, il vous faudra vous rendre dans l'un des services du Conseil départemental et remplir le dossier qui vous sera fourni.



PARTIE 2

LES AIDES D'URGENCE



LES AIDES D'URGENCE

les Crous

I - ASAA / ASAP

1) Aide Spécifique d'Allocation Annuelle (ASAA)

L'aide spécifique d'allocation annuelle est une aide d'urgence du CROUS versée à des étudiants et étudiantes ne pouvant bénéficier de la bourse sur critères sociaux. Elle est versée en 10 mensualités et produit les mêmes effets que la BCS (accès au repas à 1€, exonération de la CVEC, exonération des frais d'inscription...).

Pour savoir si vous y êtes éligible : [Aides spécifiques](#) | [Étudiant.gouv](#)

Pour en faire la demande : contactez le [service social](#) du CROUS Clermont Auvergne.

B) Aide Spécifique d'Allocation Ponctuelle (ASAP)

L'aide spécifique d'allocation ponctuelle (ASAP) est là pour vous aider si vous rencontrez une difficulté financière exceptionnelle durant l'année universitaire qui met à mal la poursuite de vos études.

Pour en faire la demande : contactez le [service social](#) du CROUS Clermont Auvergne.

LES AIDES D'URGENCE

II - Fond social régional

Pour les étudiants et étudiantes en formations sanitaires et sociales boursiers de la région, cette dernière met en place un dispositif d'urgence dans le cas où vous rencontrez une difficulté financière exceptionnelle au cours de vos études.

Pour en formuler une demande : Obtenir une aide exceptionnelle pour poursuivre ma formation santé-social.



PARTIE 3

LES AIDES AU LOGEMENT



LES AIDES AU LOGEMENT

La FedEA a réalisé un Guide du Logement Étudiant dans lequel vous pourrez retrouver toutes les informations liées au logement étudiant (vos droits, comment en trouver un, quelles aides...), n'hésitez pas à le consulter !



I - La CAF (APL / ALS)

Toutes les personnes étudiantes de l'enseignement supérieur décohabitantes peuvent bénéficier des Allocations Personnalisées au Logement (APL), certaines personnes bénéficieront de l'Allocation de Logement Social (ALS). Il s'agit d'un versement mensuel effectué par la CAF pour vous permettre de payer votre loyer.

Pour savoir si vous êtes éligible et en faire la demande : Simulation APL/ALS - CAF

Attention : la CAF applique un "mois de carence" sur le versement de vos aides, si vous commencez à habiter dans un logement en septembre, le mois de septembre ne sera pas inclus dans vos aides, vos droits ne seront ouverts qu'à partir d'octobre et vous ne les recevrez qu'en novembre.

LES AIDES AU LOGEMENT



II - La caution locative - la garantie VISALE

La garantie VISALE est un dispositif mis en place par Action Logement qui permet à l'État de se porter garant pour un étudiant ou une étudiante qui n'aurait pas d'autre garant possible lors de l'acquisition d'un logement. Ce garant s'engage donc à régler les impayés (loyers ou charges) lors d'un manquement dans les trois premières années de bail, que vous devrez ensuite rembourser. La limite est de 1 300€ (loyer et charges comprises) pour les logements hors Île-de-France.

Pour obtenir cette caution locative, il vous faudra en faire la demande sur visale.fr avant la signature de votre bail.

Attention : certains garants n'acceptent pas la caution VISALE, n'hésitez pas à poser la question lors de vos visites.



III - L'avance Loca'Pass

Loca'Pass est un autre dispositif d'Action Logement qui vous permet de réaliser un prêt à taux 0 pour le dépôt de garantie sur votre logement. Le prêt ne doit pas dépasser 1 200€ et doit être remboursé à partir du 3e mois suivant la demande. Cette dernière peut être effectuée jusqu'à 2 mois après l'entrée dans le logement. Pour obtenir ce prêt, il faut que la personne le demandant soit boursière et/ou salariée.

Pour plus en faire la demande : [L'AVANCE LOCA-PASS](#)

LES AIDES AU LOGEMENT



MOBILI-JEUNE

IV - Mobili'Jeune

Mobili'jeune est un autre dispositif d'Action Logement qui a pour objectif de réduire le prix de votre loyer si vous devez déménager pour vous rapprocher de votre lieu de travail en vous versant une aide allant de 10€ à 100€ par mois, cumulable avec les APL, l'avance Loca'Pass et la garantie VISALE présentées plus tôt. Pour en bénéficier, il vous faut avoir moins de 30 ans, être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une entreprise du secteur privé et avoir un salaire inférieur ou égal au SMIC.

Pour en savoir plus et en faire la demande : Aide au logement : qu'est-ce que l'aide MOBILI-JEUNE ? | Service-Public.fr.

Lokaviz V - Lokaviz

Lokaviz est un site du CROUS référençant des logements pour les étudiants et étudiantes dans la ville dans laquelle vous effectuez vos études. N'hésitez pas à y faire un tour lors de vos recherches de logements.

Le site : Lokaviz

LES AIDES AU LOGEMENT

VI - Logements sociaux - Habitations à loyers modérés (HLM)

Les logements sociaux proposent des logements à loyers modérés, et sont également accessibles aux étudiants et étudiantes. Bien que certaines demandes peuvent prendre plusieurs mois à être traitées, si vous comptez rester sur votre lieu d'études pendant une longue période, n'hésitez pas à formuler une demande.

*Pour plus d'informations (métropole de Clermont Auvergne) :
Clermont Auvergne Métropole - Obtenir un logement social*



PARTIE 4

ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS



ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

A - ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE

I - Pass Sport

Le Pass Sport est une aide de 50€ proposée par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques pour financer l'inscription en club ou dans un organisme partenaire du dispositif. Pour pouvoir en bénéficier, il vous faudra être boursier ou boursière (BCS ou BFSS), bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), ou bénéficiaire d'une ASAA du CROUS.

Pour découvrir l'aide et en faire la demande : [Pass Sport](#)



II - Le SUAPS

Le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) propose aux étudiants et étudiantes de l'UCA d'accéder à la pratique sportive en mettant en place divers créneaux d'une grande variété d'activités physiques et sportives à des tarifs très bas. Les inscriptions ouvrent au début de chaque semestre, mais certaines activités sont accessibles sur inscription pour un seul créneau.

Pour en savoir plus : [SUAPS - UCA & Associés](#)



III - Pass Région

Le Pass Région est un dispositif mis en place par la Région AURA pour les jeunes de 18 à 25 ans étudiant en formation sanitaires et sociales. Le Pass propose une aide de 30€ pour une licence annuelle dans l'un des divers clubs partenaires de la région.

Pour plus d'informations et en faire la demande : [Pass'Région | Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)

ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

B - ACCÈS À LA CULTURE



I - Pass Région

Le Pass Région est un dispositif mis en place par la région AURA pour les jeunes de 18 à 25 ans étudiant en formation sanitaires et sociales. Le Pass met à disposition diverses offres pour encourager l'accès à la culture (livres, cinéma, musées et expositions...).

Pour en savoir plus et en faire la demande : Pass'Région | Région Auvergne Rhône-Alpes.



II - Si T Jeune - Ville de Clermont-Ferrand

La carte Si T Jeune est un dispositif de la ville de Clermont-Ferrand pour les jeunes de 12 à 27 ans étudiant à Clermont-Ferrand. La carte vous permet d'avoir des tarifs réduits voire gratuits sur des concerts, places de cinéma, visites culturelles... Pour voir toutes les offres disponibles, suivez le compte Instagram du dispositif : @sitjeune.

Pour en savoir plus et en faire la demande : Carte Si T jeune | Ville de Clermont-Ferrand



III - Pass Culture

Durant l'année de vos 18 ans, vous pouvez demander votre Pass Culture qui sera crédité d'une somme de 300€ à dépenser sur des biens culturels (livres, instruments de musique, jeux...), des concerts, des visites culturelles et bien plus encore...

Pour en savoir plus et en faire la demande : Pass Culture

ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

IV - Service culturels de l'UCA et du CROUS Clermont Auvergne

L'Université Clermont Auvergne et le CROUS Clermont Auvergne mettent en place une grande diversité d'activités culturelles pour toutes les personnes étudiant sur les campus d'Auvergne.

Pour en savoir plus sur la programmation, suivez les sur Instagram : @crousculture et @suc_clermont.



V - Journées du Patrimoine et Nuit Européenne des Musées

Il s'agit de deux journées en septembre et d'une journée en mai proposant à toutes et tous d'accéder aux lieux culturels de vos villes gratuitement et certaines fois à titre exceptionnel. N'hésitez pas à vous renseigner !

Pour les journées du patrimoine : Journées européennes du patrimoine

Pour la nuit européenne des musées : Nuit européenne des musées

C - ACCES AUX LOISIRS



I - Un bus un campus

Un bus un campus est une initiative mise en place par la FedEA tous les ans en partenariat avec l'UCPA pour permettre à des étudiants et étudiantes de partir en vacances à des tarifs très bas. Pour y participer, il vous faudra être boursier ou boursière (BCS ou BFSS), bénéficiaire d'une ASAA, de l'AGORAé ou de la Friperie Sport Planète.

Pour vous inscrire et connaître la future destination, suivez la FedEA sur les réseaux sociaux !



II - Départ 18-25

Ce dispositif est mis en place par l'État et l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour permettre aux jeunes entre 18 et 25 ans de partir en vacances. Il s'agit d'une aide de 250€ par personne et par année civile, dans la limite de 80% du prix total du voyage et avec au minimum 50€ de reste à charge. Pour en bénéficier, il vous faudra être boursier ou boursière (BCS ou BFSS), actuellement en Service Civique ou ayant fini son Service Civique il y a moins d'un an, ou titulaire d'un contrat d'apprentissage.

Pour en savoir plus et en bénéficier : Le programme Départ 18-25 : c'est quoi et comment partir ?



PARTIE 5

AIDES ET DISPOSITIFS DE MOBILITÉ



MesAidesVélo I - Bonus Vélo / aides à l'achat d'un vélo

Vous souhaitez acheter un vélo pour vous déplacer ? L'État met en place une aide allant jusqu'à 400€ sous conditions de ressources visant à prendre en charge une partie du coût de cet achat.

Plus d'informations : Bonus vélo : tout ce qu'il faut savoir | economie.gouv.fr

Ce bonus est cumulable avec l'aide des collectivités territoriales, un site répertorie toutes ces aides pour l'achat d'un vélo : *Mes Aides Vélo*



II - Carte Illico Liberté Jeunes

Au prix de 15€ (et certaines fois 5€ lors des promotions) vous pouvez obtenir la carte Illico Liberté Jeunes. Cette carte vous permet d'avoir 50% de réduction sur tous les TER en région AURA. Pour obtenir cette carte, il faudra avoir moins de 26 ans.

Pour en savoir plus : Carte Illico Liberté Jeunes - SNCF



III - Carte Avantage Jeune SNCF

La Carte Avantage Jeune est disponible jusqu'à 27 ans et vous permet de bénéficier de réductions sur vos trajets en TGV Inoui et Intercités à travers la France grâce à des prix plafonnés toute l'année. La carte permet également d'obtenir jusqu'à -50% sur les billets de TER en région AURA.

Pour en savoir plus : Carte Avantage Jeune - SNCF Connect

IV - Abonnement TGV MAX Jeune

L'abonnement TGV Max Jeune vous permet de réserver des trains gratuitement sur l'ensemble des TGV et Intercités en France (et jusqu'au Luxembourg) à partir de J-30 et jusqu'au moment du départ du train. L'abonnement est à 79€ par mois, pendant un minimum de 3 mois.

Pour en savoir plus : MAX JEUNE Accueil - SNCF Connect



PARTIE 6

AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE



AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE



Erasmus+

I - Bourse ERASMUS+ Études

La bourse ERASMUS+ est une aide financière pour vous aider lors de votre mobilité (pour y effectuer une période d'étude ou un stage) dans l'un des pays partenaires pour une durée entre 1 et 12 mois par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat). Le trajet pour vous rendre dans votre pays d'études peut être pris en charge par le dispositif, et majoré si vous empruntez un moyen de transport durable.

Pour en savoir plus : Bourse Erasmus+ Etudes - Université Clermont Auvergne

les Crous

II - Aide à la Mobilité Internationale du CROUS

Si vous êtes boursier ou boursière du CROUS et que vous effectuez une période d'études à l'étranger supérieure à un mois, le CROUS peut vous verser une aide financière supplémentaire allant jusqu'à 800€ pour un semestre ou une période de stage.

Pour en savoir plus : Bourse AMI-CROUS (ou MEN) - Université Clermont Auvergne

AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

III - Bourse du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (BRMIE)

La bourse du Conseil régional AURA est disponible dans le cas où votre mobilité est au-delà de 4 semaines, vous permet de valider des crédits ECTS et est effectuée dans le cadre d'un cursus vérifié par l'État. L'aide s'élève à un montant entre 380 € et 1 710 € selon la durée de votre mobilité. Son attribution se fait dans la limite des crédits disponibles et sur dossier.

Pour en savoir plus : Bourse de la région Auvergne-Rhône-Alpes (BRMIE) - Université Clermont Auvergne

IV - Bourse de la Ville de Clermont-Ferrand

La ville de Clermont-Ferrand propose des bourses aux étudiants et étudiantes en mobilité internationale dans l'une des villes avec lesquelles elle est jumelée et/ou à un accord de coopération.

Pour en savoir plus : Bourse de la ville de Clermont-Ferrand

⇒ La Ville de Clermont-Ferrand n'est certainement pas la seule à proposer une aide financière à la mobilité internationale, N'hésitez pas à contacter vos villes d'études et/ou de résidence pour vous renseigner sur ces aides.

AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

V - Carte Jeune Européenne DiscoverEU

L'Union Européenne met régulièrement à disposition des cartes "jeunes" européennes grâce à son programme DiscoverEU pour les personnes âgées de 18 ans. Cette carte permet d'avoir accès à un grand nombre de réductions dans les pays européens affiliés au programme ERASMUS+ ainsi que des trajets en train à travers l'Europe pris en charge par le dispositif.

En savoir plus : Discover EU - [Touteurope.eu](https://touteurope.eu)



PARTIE 7

AIDES

SPÉCIFIQUES POUR

LES PERSONNES

EN SITUATION DE

HANDICAP (PSH)



AIDES SPÉCIFIQUES POUR LES PSH



I - Les aides de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

1) Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) permet une reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et de vous donner accès aux aides disponibles pour les personnes en situation de handicap, aussi bien matérielles que financières.

Pour en savoir plus : RQTH - MDPH 63

2) Allocation Adultes Handicapés (AAH)

L'Allocation Adultes Handicapés est une aide financière versée pour permettre à une personne en situation de handicap d'avoir un minimum de ressources. Accessible à partir de 20 ans sous certaines conditions.

Pour en savoir plus : Prestations - MDPH 63

II - Bourse de la fédération 100% Handinamique

La fédération 100% Handinamique met en place un dispositif de bourses d'études pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap pour leur permettre de réussir leurs études supérieures en leur donnant les mêmes chances que n'importe quelle personne dans l'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus : Campagne de bourses 100% Handinamique 2024

AIDES SPÉCIFIQUES POUR LES PSH

III - Le Service Université Handicap (SUH)

Le Pôle Déficience visuelle est là pour vous accompagner si vous avez des déficiences visuelles, le service peut faire des traductions en braille, vous accompagner dans l'aménagement de vos études, ainsi que répondre à tout autre besoin relatif à votre situation personnelle.

Pour en savoir plus : SUH - UCA



IV - Pôle Autisme et Dispositif Atypie'Friendly

Le Pôle Autisme est là pour vous accompagner si vous êtes sur le spectre de l'autisme ou si vous avez des troubles du neurodéveloppement (TND). Ces derniers organisent régulièrement des ateliers, conférences et réunions d'information sur divers sujets liés aux TND.

Pour en savoir plus : Pôle autisme de l'Université Clermont Auvergne

AIDES SPÉCIFIQUES POUR LES PSH

SUH V - Pôle déficience visuelle

Le Service Université Handicap (SUH) a pour objectif l'accueil et l'accompagnement des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie universitaire. Si vous avez besoin d'un aménagement pour pouvoir suivre convenablement vos études, ils seront vos interlocuteurs privilégiés.

Pour en savoir plus : Le Pôle Déficience Visuelle - Université Clermont Auvergne & Associés - Handicap

Si vous rencontrez une problématique liée à vos droits en tant qu'étudiant ou étudiante en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter la Fédération 100% Handinamique ou à nous envoyer un mail à l'adresse : mesdroits@fedea-etu.org.



PARTIE 8

ACCÈS À LA SANTÉ



ACCÈS À LA SANTÉ

I - Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

La Complémentaire santé solidaire (CSS) est mise en place par la sécurité sociale pour rembourser entièrement vos frais de santé. Elle est soit gratuite, soit à 1€ par jour et par personne au sein de votre foyer (selon vos ressources). Dans le cas où vous êtes une personne isolée déclarée hors du foyer fiscal de vos parents et/ou bénéficiaire d'une ASAA du CROUS, vos seules ressources seront prises en compte lors du calcul.

Pour en savoir plus et en bénéficier : La Complémentaire santé solidaire : qui peut en bénéficier et comment ? | ameli.fr



SERVICE DE SANTÉ
UNIVERSITAIRE

II - Service de Santé Étudiant (SSE)

Le Service de Santé Étudiant (SSE) c'est des consultations médicales, des dépistages, des rendez-vous infirmiers gratuits ouverts à toute la population étudiante à l'UCA sur les divers campus universitaires.

Pour en savoir plus : Santé universitaire - UCA

ACCÈS À LA SANTÉ



III - Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

Le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire se présente comme est un lieu d'accueil, d'écoute et de soins pour la population étudiante de l'UCA, vous pourrez y avoir rendez-vous avec des thérapeutes, psychologues ou psychiatres. Les consultations peuvent être téléphoniques ou en présentiel, tous les lieux sont présents sur la carte sur le site.

Pour en savoir plus : Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (Bapu) - Université Clermont Auvergne & Associés

Santé Psy
Étudiant

IV - Santé Psy Étudiant

Le dispositif est mis en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) pour permettre aux étudiants et étudiantes d'avoir accès à 12 séances gratuites chez l'un des psychologues partenaires sans avoir besoin de passer par un autre professionnel de santé au préalable.

Pour en savoir plus : Santé Psy Étudiant

V - La CNAE

La Coordination Nationale d'Accompagnement des Étudiant·es (CNAE) est une ligne d'écoute gérée par des travailleurs sociaux et des psychologues pour écouter toute personne en ressentant un mal-être. Elle sert également de dispositif de signalement dans le cas où vous seriez témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles et peut vous écouter et/ou vous accompagner dans la suite de vos démarches si vous le souhaitez.

La ligne est ouverte de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi)

Leur numéro : 08 00 73 78 00

Leur mail : cnaes@enseignementsup.gouv.fr



PARTIE 9

ACCÈS À L'ALIMENTATION



ACCÈS À L'ALIMENTATION

les Crous

I - Restauration à 1 euro (pour les non-boursiers, boursières)

Vous êtes étudiant ou étudiante et souhaitez bénéficier du repas à 1€ mais n'avez pas accès à une bourse de l'enseignement supérieur ou à une aide annuelle du CROUS ? Vous pourriez être éligible au dispositif mis en place par le CROUS pour avoir quand même accès au repas à 1€ sur des critères sociaux, cette fois-ci votre propre revenu (dépenses et ressources personnelles) est pris en compte pour effectuer votre demande, elle sera ensuite étudiée par le personnel social du CROUS.

Pour en savoir plus et faire la demande : <https://epa.lescrous.fr/>



II - AGORAÉ

L'AGORAÉ est une épicerie sociale et solidaire mettant à disposition des denrées à 10% du prix du marché géré par la FedEA sur le campus des Cézeaux. Pour en être bénéficiaire pour une période d'un semestre, il vous faudra remplir et envoyer votre dossier lorsque la campagne commencera.

Pour en savoir plus : @agorae_clermontfd et @fedea_etu sur instagram.

ACCÈS À L'ALIMENTATION

III - Soli'doume

Soli'doume est un dispositif de monnaie locale visant à devenir un dispositif de sécurité sociale de l'alimentation du Puy-de-Dôme. Son objectif principal est de lutter contre la précarité alimentaire et de favoriser les bonnes pratiques alimentaires pour les étudiants et étudiantes. En investissant dans cette monnaie, vous aurez accès à des produits locaux, en circuit court et plus respectueux de l'environnement, tout en encourageant l'économie locale.

Pour en savoir plus : <https://adml63.org/solidoume/> ou @solidoume63 sur Instagram

IV - Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) sont des associations permettant au consommateur d'acheter directement auprès de producteurs locaux d'Auvergne pour des prix similaires à ceux du marché puisque la totalité du prix (ou une grande majorité) revient directement au producteur. Les produits sont variés (miel, fromage, légumes...) et vous permettent d'encourager les agriculteurs locaux.

Pour trouver une AMAP proche de chez vous : <https://amap-aura.org/>



PARTIE 10

DISPOSITIFS

D'ORIENTATION, DE

RÉORIENTATION ET

D'INSERTION

PROFESSIONNELLE

(ORIP)



DISPOSITIFS D'ORIP

I - Mobili'Jeune

Mobili'jeune est un autre dispositif d'Action Logement qui a pour objectif de réduire le prix de votre loyer si vous devez déménager pour vous rapprocher de votre lieu de travail en vous versant une aide allant de 10€ à 100€ par mois, cumulable avec les APL, l'avance Loca'Pass et la garantie VISALE présentées plus tôt. Pour en bénéficier, il vous faut avoir moins de 30 ans, être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une entreprise du secteur privé et avoir un salaire inférieur ou égal au SMIC.

Pour en savoir plus et en faire la demande : Aide au logement : qu'est-ce que l'aide MOBILI-JEUNE ? | Service-Public.fr.

II - La Fabrique - le service d'orientation, d'insertion professionnelle et d'accompagnement à la réussite de l'UCA

La Fabrique est là pour vous accompagner pour toute demande liée à l'orientation, la réorientation et l'insertion professionnelle. Le service met en place un accompagnement en présentiel et en distanciel, ainsi que de nombreux ateliers sur des thématiques comme la réalisation d'un CV, le choix d'un master, ou la recherche de stages.

Pour en savoir plus : La Fabrique - Réussite, orientation et insertion professionnelle - Université Clermont Auvergne

DISPOSITIFS D'ORIP

III - Missions Locales

Les missions locales sont des dispositifs avec pour objectif d'aider les jeunes entre 16 et 25 ans sur des questions d'orientation, de recherche de formation, de problématiques de logement ainsi que dans la réalisation de projets personnels.

Pour en savoir plus : <https://www.missions-locales.org/>

IV - La Région AURA Orientation

La Région AURA met en place un important dispositif d'orientation et d'insertion professionnelle, notamment à travers des salons et des lieux physiques dans lesquels des conseillers seront là pour vous accompagner dans vos démarches et recherches.

Pour en savoir plus : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation



PARTIE 11

AUTRES AIDES



AUTRES AIDES

I - Prêt d'ordinateur de l'UCA

L'UCA met en place un dispositif de prêt d'ordinateurs, soit à l'année (prêt long) soit durant une période de 2 semaines (prêt court). Les ordinateurs sont à retirer auprès de vos BU, n'hésitez pas à consulter le site de l'UCA pour avoir toutes les informations.

Pour en savoir plus : Prêt d'ordinateur - Université Clermont Auvergne



CONCLUSION



CONCLUSION

La FedEA souhaite rappeler que ce guide est là pour présenter un grand nombre d'aides accessibles à un maximum de personnes en études supérieures. Si une aide n'y figure pas, cette dernière pourra être ajoutée dans des éditions suivantes du Guide des Aides Sociales Étudiantes en Auvergne (GASEA). Si vous rencontrez des difficultés au cours de votre année universitaire, les services sociaux du CROUS et de l'UCA sont là pour vous accompagner et vous proposer des solutions. Les liens sont disponibles ci-dessous :

CROUS Clermont Auvergne : Social et accompagnement - Crous Clermont Auvergne

UCA : **Accueil Social** - Université Clermont Auvergne & Associés

Notre guichet de défense des droits est accessible par mail si vous avez une problématique à laquelle vous ne savez pas comment répondre : mesdroits@fedea-etu.org.

N'hésite pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux :



Mail : mesdroits@fedea-etu.org



Instagram : [@fedea_etu](https://www.instagram.com/fedea_etu)



X : [@La_FEDEA](https://www.x.com/La_FEDEA)



Site Internet : <https://www.fedea-etu.com/bureau>



LinkedIn : FedEA - Fédération Étudiante d'Auvergne

